

Le 30 mars 2016

[Traduction]

Création d'emplois

M. Fitch : Hier, le premier ministre a promis de présenter son plan pour l'emploi. Il l'appelle le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick. J'aime garder l'esprit ouvert, mais je dois me rappeler qu'il s'agit de la même personne qui, il y a 18 mois, a dit qu'elle avait un plan de création immédiate d'emplois, lequel permettrait de créer 5 000 emplois. Je suis sûr que le premier ministre s'en souvient. Sinon, nous avons un enregistrement qui en fait foi. Étant donné que le premier ministre a en fait perdu 6 000 emplois depuis le début de l'année, je pense qu'il devrait admettre que son plan de création immédiate d'emplois a été un échec total. Le premier ministre peut-il produire aujourd'hui le document qualifié de plan de création immédiate d'emplois et peut-il nous dire qui l'a vraiment rédigé?

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est une drôle de question ; il n'existe aucun document portant ce titre. Ce que nous avons, c'est notre plateforme électorale ; nous avons été très transparents lors de la campagne électorale provinciale. Nous avons dit que nous allions prendre des mesures et faire des investissements qui allaient nous permettre de créer des milliers d'emplois, et c'est exactement ce que nous avons fait.

Nous avons largement investi dans nos infrastructures, ce qui va créer des emplois — et qui en a déjà créés. Nous avons dit que nous allions créer un Fonds d'emploi pour les jeunes ; cela a créé 1 500 stages en milieu de travail pour les jeunes ici, au Nouveau-Brunswick, afin de leur permettre d'acquérir plus d'expérience sur le marché de l'emploi. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons dit que nous allions accorder un crédit d'impôt aux personnes âgées pour rénover leur résidence de façon à y demeurer plus longtemps, et c'est exactement ce que nous avons fait. Lors de la campagne électorale, nous avons dit que, durant toutes les années de notre mandat, nous réduirions le taux d'imposition des petites entreprises, et c'est exactement ce que nous avons fait. Nous allons continuer à faire une priorité de la création d'emplois et à faire progresser les domaines que les gens du Nouveau-Brunswick considèrent comme prioritaires.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Fitch : Le premier ministre a beaucoup parlé, mais il n'a pas répondu à la question sur son plan de création immédiate d'emplois. S'agissait-il d'un vrai plan ou simplement, encore une fois, d'une technique de marketing utilisée pendant les élections? Le premier ministre a dit qu'il



créerait 5 000 emplois, mais nous nous rendons compte que le tout s'est soldé par un échec des plus lamentables.

Lorsqu'il parle de créer un climat propice, le premier ministre conviendrait-il que le gouvernement doit vraiment laisser la voie libre aux entreprises et ne pas leur faire obstacle? Ne conviendrait-il pas que, pour créer un tel climat, son gouvernement a instauré de nombreuses politiques qui ont en réalité nui à la province? Quand nous examinons l'augmentation de l'impôt foncier, l'augmentation des tarifs d'électricité ainsi que l'augmentation qui touche les personnes à revenu élevé, et que nous examinons d'autres domaines où le coût net des activités a augmenté ici au Nouveau-Brunswick, le premier ministre ne conviendrait-il pas ici et aujourd'hui qu'il serait préférable que le gouvernement ne mette pas de bâtons dans les roues des entreprises du secteur privé qui sont en mesure de créer des emplois et de remettre les gens du Nouveau-Brunswick au travail?

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je reconnais qu'un gouvernement, qu'il soit provincial, fédéral ou municipal, peu importe, a besoin de travailler avec ses partenaires à créer le climat propice à l'investissement et à la croissance économique. C'est exactement ce qu'a fait notre gouvernement. Comme vous le savez, nous avons fait de très importants investissements dans les infrastructures.

[Traduction]

Nous avons aussi veillé à ce que le climat d'affaires soit souple grâce au bureau commun pour les provinces maritimes, qui permettra d'harmoniser les règlements et d'en réduire le nombre. En outre, nous avons accru la capacité des petites entreprises à se constituer un capital pour faire des investissements en bonifiant le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. Nous nous procurons de surcroît une main-d'oeuvre qualifiée en investissant dans nos jeunes par le truchement du Fonds d'emploi pour les jeunes et en prolongeant la durée, en semaines, du programme SEED, et nous sommes très fiers d'annoncer cela aujourd'hui. De plus, nous créons le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie, qui nous aidera à disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée et à nous assurer que notre économie est axée sur l'innovation et que nos entreprises sont aussi fructueuses que possible.

M. Fitch : Le premier ministre a présenté toute une liste de mesures. Nous pourrions prendre le temps de l'analyser, élément par élément, mais permettez-moi d'en choisir un et d'être très, très précis.

Le premier ministre s'est vanté d'avoir réduit le taux d'impôt applicable à la petite entreprise, et, selon les chiffres, cela coûterait au gouvernement 5 millions de dollars. Le tout semble bien jusqu'à ce que nous nous souvenions que ce même gouvernement — dirigé par ce même



premier ministre, qui a dit vouloir instaurer un climat propice à la création d'entreprises au Nouveau-Brunswick — avait en fait augmenté l'impôt foncier et indiqué qu'il générerait plus de 30 millions de dollars en augmentant l'impôt foncier applicable aux entreprises.

Un simple calcul nous indiquera que le gouvernement a généré à cet égard 25 millions de dollars. Le gouvernement retire 25 millions de dollars des entreprises de la province, qu'elles soient rentables ou non. C'est à ce genre de coût accru pour les entreprises que nous faisons allusion. Le premier ministre conviendra-t-il que le fait de retirer 25 millions de dollars des petites entreprises de la province représente en fait un obstacle à la création d'emplois dans la province?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Je rappellerai au chef de l'opposition que les décisions que nous avons prises dans le cadre de notre premier budget, déposé l'année dernière, demandaient à plusieurs groupes dans la province leur aide et leur contribution de sorte que nous puissions redresser la situation dans laquelle se trouvaient les finances publiques. Oui, il est vrai que nous avons demandé aux plus grandes sociétés et aux plus importantes entreprises du Nouveau-Brunswick de payer un peu plus en ce qui a trait à l'impôt foncier. Tout le monde doit aider. C'est ce que nous avons fait dans le cadre du premier budget.

Nous pensons que, lorsque nous devons redresser les finances publiques, il est important de générer suffisamment de recettes pour se débarrasser du déficit structurel et pour avoir les fonds suffisants pour offrir les services à la population. Il faut aussi réunir les bonnes conditions pour la création d'emplois et le développement économique. C'est ce que nous pensons avoir fait avec la politique fiscale que nous avons annoncée le 2 février 2016.

[Traduction]

M. Fitch : Je comprends pourquoi le premier ministre n'a pas voulu répondre à la question, car, de l'autre côté, le ministre des Finances a en fait avancé une affirmation inexacte ici, à la Chambre du peuple. Il a dit que les gens d'en face avaient seulement demandé aux plus grandes entreprises de payer un peu plus. En réalité, l'augmentation de l'impôt foncier que le gouvernement actuel a mise en place a touché toutes les entreprises, qu'elles soient rentables, grandes ou petites.

J'ai parlé à un certain nombre de propriétaires d'entreprise. Savez-vous comment ils ont supporté un tel coût plus élevé? Ils ont mis à pied des gens. Ils ont réduit le nombre de personnes qui travaillent pour eux. Ils ont mis à pied des employés à temps partiel et ont fait passer à temps partiel des personnes qui travaillaient à temps plein. Voilà les répercussions qu'ont eues les politiques du gouvernement actuel sur l'économie.

À mon avis, le premier ministre devrait se lever à nouveau et dire que les gens du gouvernement essaieront de renverser certains des obstacles qu'ils ont dressés et qui nuisent à



la province et aux entreprises qui cherchent à créer des emplois pour les gens de la province. Le premier ministre s'engagera-t-il à écarter ces obstacles?

L'hon. M. Melanson : Le gouvernement dont le chef de l'opposition a fait partie pendant quatre ans n'a pas réussi à supprimer le déficit structurel.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Le gouvernement en question a échoué chaque fois qu'il a essayé d'atteindre ses objectifs budgétaires. Voilà son bilan. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons pu réaliser les objectifs que nous nous étions fixés, et, de plus, chaque fois que nous prenons la parole au sujet de notre situation financière, elle s'est améliorée.

Nous vivons une période difficile — absolument. Un ministre des Finances doit être capable de mener une politique fiscale qui, encore une fois, favorise la croissance économique. Nous travaillons manifestement très fort là-dessus. De plus, il nous faut une politique fiscale qui permettra de générer assez d'argent pour supprimer notre déficit structurel et assez d'argent pour investir dans des programmes sociaux que les gens du Nouveau-Brunswick méritent et dont ils ont besoin.

M. Fitch : Je me demande si le ministre des Finances et le premier ministre savent que certains des objectifs qu'ils ont établis seront atteints, car leur objectif n'est jamais d'équilibrer les comptes durant leur mandat. Leur objectif est d'avoir, pour chaque année de leur mandat, des états financiers pour lesquels des réserves ont été exprimées.

L'objectif des gens d'en face était-il de perdre 6 000 emplois au Nouveau-Brunswick? Leur objectif était-il d'avoir 38 000 personnes sans emploi à ce stade-ci de leur mandat, après avoir promis de créer 10 000 emplois pendant leur mandat? Leur objectif était-il d'avoir dans la province le taux de chômage chez les jeunes le plus élevé? Leur objectif était-il d'aller vers les entreprises, de puiser 25 millions de dollars d'impôt foncier des coffres des petites entreprises et de réduire les possibilités d'emploi? Leur objectif était-il de constituer l'une des provinces — une province où les coûts sont élevés — du pays qui contraindraient les entreprises à aller ailleurs?

Encore une fois, je pose la question suivante au premier ministre : Rompra-t-il avec certaines des politiques qui ont constitué un obstacle à la création d'emplois ici, dans la province?

Le président : Le temps est écoulé.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous savons tous que l'économie canadienne est présentement aux prises avec des défis, et il en est de même pour le Nouveau-Brunswick. Alors, nous travaillons très fort avec nos partenaires à créer un climat qui est propice à l'investissement et à la croissance économique. C'est pour cette raison que nous investissons dans nos infrastructures et dans une main-d'oeuvre qualifiée.

[Traduction]

Je sais que le député d'en face et l'opposition ne soutiennent pas nos politiques qui visent à donner plus d'argent aux travailleurs rémunérés au salaire minimum. Je sais qu'ils n'appuient pas notre augmentation des impôts des personnes les plus riches de la province pour que nous puissions fournir des soins de santé et une éducation solides aux autres personnes. Je sais que les gens d'en face ne soutiennent pas le fait que nous investissons dans les infrastructures et assurances, ainsi, la création de milliers d'emplois à court terme et la prospérité de notre province à long terme. Je sais qu'ils ne soutiennent pas cela, mais ce n'est pas grave, car nous nous concentrerons sur la collaboration avec nos partenaires afin de créer le meilleur climat pour la croissance économique de notre province.

[Original]

Programme extra-mural

M^{me} Dubé : La population est très préoccupée et a connu une très grande surprise lorsque, lors de ses prévisions budgétaires, le ministre de la Santé a avisé la Chambre qu'il avait signé une entente avec Medavie EMS afin de privatiser un service qui est extrêmement cher à tous les gens du Nouveau-Brunswick, et ce, depuis plus de 30 ans. Ce service fait aussi la grande fierté du Nouveau-Brunswick et est d'une très grande richesse pour nos gens. Tous les yeux des gens du Canada sont rivés vers nous pour cet excellent service.

Alors, ma question pour le ministre est la suivante : Pourquoi avoir signé un protocole d'entente avec une compagnie d'assurance avant même d'avoir consulté les gens du Nouveau-Brunswick, s'il ne voulait pas justement préserver le Programme extra-mural, qui est un hôpital sans murs, au sein des services de la fonction publique et géré par cette dernière?

L'hon. M. Boudreau : Tout d'abord, je pense qu'il est important de corriger les propos de la députée de l'opposition : Nous n'avons rien privatisé. Nous sommes présentement en discussion avec Medavie EMS au sujet de la possibilité de fusionner trois programmes actuels, soit le Programme extra-mural, Ambulance Nouveau-Brunswick et Télé-Soins, sous une seule unité. Il s'agirait d'une compagnie publique au sein de la partie III de la fonction publique. Nous pourrions signer un contrat avec Medavie EMS pour qu'elle voit à la gestion de ce service. Nous sommes en discussion et en consultation. Nous rencontrons de façon régulière les syndicats concernés. Nous avons aussi commencé à rencontrer les associations professionnelles



concernées. Les réseaux de santé sont maintenant de la partie, et nous allons continuer à consulter jusqu'à ce que nous arrivions à voir si, oui ou non, nous pouvons conclure une entente.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

M^{me} Dubé : Je tiens certainement encore à réitérer que le ministre a signé un protocole d'entente avec la compagnie d'assurance Medavie EMS dans le but de privatiser des services de soins de santé cliniques. Je répète encore que ces services cliniques sont une richesse pour l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick. Les gens des collectivités sont extrêmement préoccupés, parce que c'est un service essentiel.

Le premier ministre avait lui-même dit qu'il ne toucherait pas au secteur de la santé. Lorsque le ministre de la Santé s'est levé à la Chambre, c'est à la grande surprise de tous que nous avons vu qu'une entente avait déjà été conclue avec Medavie EMS.

Je répète encore une fois ma question pour le ministre de la Santé : Pourquoi avoir signé un protocole d'entente et pourquoi privatiser le Programme extra-mural, qui est une richesse, un besoin et une fierté? Ce programme fonctionne bien, alors pourquoi demander à une compagnie privée d'en faire la gestion? Les gens en place actuellement font très bien leur travail au sein de la fonction publique et des deux réseaux de santé.

[Traduction]

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Nous sommes en discussions avec Croix Bleue Medavie par l'entremise d'une de ses compagnies, Medavie EMS. Croix Bleue Medavie est un organisme sans but lucratif établi au Nouveau-Brunswick. Elle emploie des centaines de gens et investit des millions de dollars dans la province. La compagnie en question, qui gère actuellement le système d'Ambulance Nouveau-Brunswick, a simplement soulevé auprès du gouvernement l'idée de regrouper les services dont le Programme extra-mural, Ambulance Nouveau-Brunswick et Télé-Soins assurent la prestation. Les discussions sont en cours. Aucun contrat n'a été signé avec Medavie EMS. Nous consultons les syndicats et les associations professionnelles. Nous obtenons la rétroaction de tout le monde et nous déterminerons si un contrat s'impose.

M^{me} Dubé : En fait, vous avez déjà signé un protocole d'entente ; vous avez donc déjà signé quelque chose avec Medavie. Ce que vous dites maintenant ou ce que vous avez déjà dit, c'est que vous mettez la dernière main aux détails. Vous avez toutefois accompli cela sans aucune consultation publique.



[Original]

Les gens de cette province sont extrêmement inquiets. L'extra-mural est un bijou canadien et une innovation du Nouveau-Brunswick qui offre des services à domicile. Ce sont des services extrêmement nécessaires qui sont aussi source de fierté.

Nous avons ici un programme qui fonctionne bien. Une compagnie privée arrive en disant au gouvernement qu'elle va trouver des économies et qu'elle va mieux gérer tout cela. Le gouvernement est en train de retirer au Réseau de santé Horizon et au Réseau de santé Vitalité leurs responsabilités, soit d'offrir des services cliniques. Ces réseaux de santé s'occupent de la coordination des services cliniques. Il y a des hôpitaux dans chacune des régions de la province. L'extra-mural offre des services dans toutes les régions.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Je ne pense pas qu'il y avait une question dans les propos de la députée. Elle doit arrêter de faire peur aux gens. Le Programme extra-mural est excellent et il continuera à exister. Ambulance Nouveau-Brunswick est aussi un excellent programme qui va lui aussi continuer à exister.

Je dois dire que Télé-Soins 811 est un excellent programme et il va continuer à exister, sauf que, présentement, les trois programmes fonctionnent en vase clos, alors que nous voulons une meilleure coordination qui nous permettra peut-être de trouver des gains d'efficacité, mais ce n'est pas là l'objectif principal.

En effet, l'objectif principal est d'abolir le travail en vase clos et d'avoir trois programmes qui puissent travailler ensemble. Nous avons un partenaire très compétent avec lequel nous sommes en discussion afin de voir si nous pouvons conclure une entente. Je tiens à préciser que cela reste à être déterminé.

[Traduction]

Négociations collectives

M. Holder : De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons aux deuxièmes chances ; nous donnerons donc à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail une autre chance aujourd'hui. Elle pourrait peut-être apporter des clarifications. Mon collègue de Fredericton-Ouest—Hanwell a posé des questions hier à propos des démarches qui ont mené à des changements du processus d'arbitrage dans la province. Nous voulons que la ministre soit



claire aujourd'hui et qu'elle explique exactement avec qui elle a eu des rencontres et auprès de qui elle a mené les consultations qui ont entraîné de tels changements radicaux.

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Merci pour la question. J'ai le plaisir de vous dire que notre gouvernement fait la promotion de la libre négociation, et c'est certainement ce que nous souhaitons faire avec les amendements que nous voulons apporter à la loi.

[Traduction]

Je dois dire que mon personnel a rencontré les représentants des pompiers de la International Association of Fire Fighters le 23 novembre et, de nouveau, le 24 février. Ils étaient invités, tout comme les représentants du syndicat des policiers. Ils ont rencontré à deux occasions les... Nous avons rencontré à deux occasions les dirigeants des employés municipaux. Ils étaient tous invités à la réunion du 24 février. Le vice-premier ministre m'a aussi dit qu'il avait rencontré le syndicat des pompiers.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Holder : Si je comprends bien la ministre, elle n'a pas rencontré les pompiers de la province. Le gouvernement actuel a apporté des changements radicaux au processus d'arbitrage de la province, et la ministre responsable n'a pas rencontré les pompiers qui seront touchés. Hier, quand la ministre a dit que les pompiers avaient été consultés, je pouvais voir l'expression sur leur visage. Je suis allé dans la rotonde et j'ai parlé avec les dirigeants syndicaux des pompiers que je connais et respecte depuis des années, et ils ont dit que le gouvernement actuel ne les avait pas consultés. Je veux savoir quand la ministre rencontrera les pompiers et entendra leurs préoccupations.

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Je serai très heureuse de rencontrer les associations de policiers et de pompiers.

[Traduction]

M. Holder : La négociation collective est un droit dans une démocratie libre et moderne, un droit qui n'a pas été acquis facilement. Je me demande si la ministre mettra tout changement de l'arbitrage en veilleuse jusqu'au moment où elle rencontrera comme il se doit les gens qui seront touchés.



[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Comme je l'ai mentionné, notre gouvernement croit que nous devons promouvoir la libre négociation. Par contre, nous voulons également regarder à tous les coûts de la main-d'oeuvre associés aux organismes qui sont financés par notre gouvernement.

[Traduction]

Pour aborder les coûts de la main-d'oeuvre et les pressions financières, notre ministère propose un plan à quatre volets. Le plan comprend une liste permanente d'arbitres qui seront proposés par un comité consultatif constitué d'employés, de représentants syndicaux et d'employeurs. Un processus d'arbitrage de l'offre finale sera mis en place, une liste de critères sera aussi prévue dans les deux lois et le tout tiendra compte du coût de la vie au Nouveau-Brunswick...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

Programme extra-mural

M. Coon : Le personnel infirmier, les travailleurs sociaux, les diététistes et leurs gestionnaires à notre hôpital extra-mural s'inquiètent de ce que l'avenir leur réserve. Sans aucun doute, les patients et les clients sont aussi très angoissés. Le ministre parle des discussions qu'il mène actuellement avec Medavie et de la possibilité de privatiser la gestion de notre hôpital extra-mural. Demain, en fait, ce sera la dernière journée de travail de neuf infirmiers communautaires en poste dans les services d'urgence de nos principaux hôpitaux dans la province. Ce personnel infirmier travaille avec des personnes âgées atteintes de maladie chronique et avec l'hôpital extra-mural pour garder les personnes âgées hors de l'hôpital, pour les garder chez elles et pour s'assurer qu'elles peuvent y rester. D'ailleurs, le taux de réorientation des patients est supérieur à 60 %.

Je pose la question suivante au ministre de la Santé : Rassurera-t-il les employés de l'hôpital extra-mural sur le fait qu'ils ne perdront pas leur emploi ni ne verront leurs conditions de travail changer à la suite de ses discussions avec Medavie?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, j'ai l'impression de devoir corriger des propos tenus à la Chambre et je trouve cela très malheureux.

Le député d'en face sait très bien — nous en avons déjà parlé pendant les prévisions budgétaires, je crois — que les neuf postes en soins infirmiers desquels il parle n'ont absolument rien à voir avec les discussions que nous menons actuellement avec Medavie EMS. Ces neuf postes en soins infirmiers ont trait à un projet pilote qui a été lancé il y a de nombreuses années et qui a été jugé inefficace. Les objectifs n'ont pas été atteints. Depuis, la



stratégie D'abord chez soi a remplacé le projet pilote. Dans le cadre de la RSP, nous avons trouvé que nous pourrions abandonner le projet pilote, en utiliser les fonds et investir encore plus dans les initiatives de D'abord chez soi, et c'est ce que nous avons fait.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : J'ai discuté du sujet avec le député d'en face pendant l'étude des prévisions budgétaires et je trouve malheureux qu'il essaie de le relier aux discussions que nous menons avec Medavie.

M. Coon : Le personnel de Medavie suivra bientôt, soit cette semaine, un certain nombre de professionnels des services extra-muraux dans leurs activités, afin de surveiller et d'évaluer la façon dont ils fournissent leurs services actuellement au moyen de notre hôpital extra-mural. On se préoccupe de la possibilité que cette évaluation donne lieu à la suspension de certains services que notre hôpital extra-mural assure actuellement aux patients de la province.

Le ministre de la Santé confirmerait-il que la quantité et la qualité des services que fournit actuellement notre hôpital extra-mural aux gens du Nouveau-Brunswick continueront d'être les mêmes si la gestion du programme est privatisée au profit de Medavie?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, je vais répéter la même réponse que j'ai donnée à l'opposition plus tôt. Aucune entente n'a été conclue. Nous discutons avec Medavie EMS et nous consultons nos professionnels de la santé. Nous avons rencontré les syndicats. Nous avons rencontré les associations professionnelles. Nous avons rencontré les régies régionales de la santé pour explorer la possibilité en question.

Le Programme extra-mural est fantastique. Il se poursuivra et il continuera de fournir les mêmes programmes et services que maintenant. Il en est de même pour Ambulance Nouveau-Brunswick. Il en est de même pour Télé-Soins 811. Nous cherchons simplement à éviter le cloisonnement et à améliorer la coordination entre les trois programmes. Medavie offre la possibilité de cibler les 5 % d'utilisateurs chroniques de l'ensemble du système pour les aider à mieux gérer leurs soins de santé. Voilà ce que nous explorons.

M. Coon : À l'heure actuelle, pendant que Medavie attend dans les coulisses, puisque notre hôpital extra-mural relève de notre système de santé et est géré par des fonctionnaires qui travaillent pour les gens de la province, le coût des fournitures qu'utilise le personnel des services extra-muraux pour les patients à domicile est couvert de la même manière que si les patients étaient à l'hôpital, qu'il s'agisse d'enfants ou de personnes âgées. Si la gestion de notre hôpital extra-mural est privatisée, le programme continuera-t-il de couvrir le coût des fournitures des patients, comme les bandages, les appareils d'ergothérapie et autres fournitures médicales?



L'hon. M. Boudreau : En ce moment, c'est le statu quo, car rien n'a changé. Nous ne faisons que discuter. Nous discutons pour savoir comment nous pourrions peut-être, potentiellement, aller de l'avant avec Medavie EMS. De nombreuses discussions doivent encore avoir lieu avant que nous arrivions à une décision définitive. Nous consultons nos professionnels de la santé.

À mon avis, il importe encore une fois de souligner que tous les employés de première ligne seront toujours des employés du gouvernement, étant donné que le député d'en face laisse presque entendre le contraire. Ils feront partie du même syndicat que maintenant. Ils auront le même régime de pension que maintenant. Si le projet se concrétise, ils recevront le même salaire et bénéficieront des mêmes avantages que maintenant. Il s'agira d'une compagnie publique — d'une compagnie relevant de la partie III des services publics — qui aura une organisation semblable à celle qu'a actuellement Ambulance Nouveau-Brunswick. Cependant, le tout inclurait les trois programmes, et la gestion de ces programmes pourrait être confiée à Medavie EMS, si nous parvenons à une entente.

Financement par le gouvernement

M. K. MacDonald : Encore une fois, nous sommes sur la brèche en ce qui concerne Co-op Atlantique et l'argent que les contribuables du Nouveau-Brunswick ont perdu ou sont sur le point de perdre relativement à la faillite de la coopérative. À maintes reprises, j'ai demandé au ministre d'indiquer aux contribuables de la province les risques encourus. J'ai reçu des réponses évasives jusqu'à maintenant, mais je reste toujours optimiste. Le ministre prendrait-il la parole à la Chambre aujourd'hui et nous dirait-il combien d'argent des contribuables son gouvernement a perdu ou est sur le point de perdre dans l'affaire de Co-op Atlantique?

L'hon. M. Doucet : Je prends la parole. Co-op Atlantique est actuellement devant les tribunaux en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et je pense que le député d'en face le sait. Opportunités NB et le Cabinet du procureur général surveillent de près le déroulement de l'action devant les tribunaux afin de déterminer les effets éventuels de la liquidation des actifs de Co-op sur la garantie de la province. Je ne peux pas en dire plus sur le sujet, car l'affaire est devant les tribunaux.

M. K. MacDonald : C'était Pâques, la semaine dernière.

Les pensionnés de Co-op Atlantique ont appris qu'ils pouvaient s'attendre à perdre jusqu'à 30 % de leur pension. J'ai une liste de créanciers. En fait, la liste est assez longue — sept pages et demie — et compte 75 noms par page. Nous savons que les actifs des entreprises ont été vendus. J'essaie d'obtenir un chiffre simple, si possible, aujourd'hui.

Je remarque que, à la page 5 du document de sept pages et demie, la Banque Nationale est mentionnée comme créancier à hauteur de 10 millions de dollars. Le ministre indiquerait-il quelle partie de cet argent les contribuables de la province garantissent peut-être par l'intermédiaire de Gestion provinciale ou d'un autre instrument financier de la province?



L'hon. M. Doucet : Comme je l'ai déjà mentionné, le dossier Co-op Atlantique est actuellement devant les tribunaux en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Opportunités NB et le Cabinet du procureur général surveillent de près le déroulement de l'action devant les tribunaux afin de déterminer les effets éventuels de la liquidation des actifs de Co-op Atlantique sur la garantie. Je ne peux pas en dire plus sur une affaire qui est devant les tribunaux.

Le président : C'est la dernière question.

M. K. MacDonald : Avec tout le respect que je vous dois, je ne me suis peut-être pas exprimé correctement. Ma question portait sur la nature de la garantie et sur le type de sécurité que nous avons offert à la Banque Nationale pour garantir le prêt, que la banque a ensuite accordé à Co-op Atlantique. Je ne pose pas de questions sur les détails de l'action en justice. Je parle des mécanismes de sécurité que nous, les contribuables du Nouveau-Brunswick, avons mis en place pour que la Banque Nationale garantisse le prêt, qui a finalement été fait à Co-op Atlantique, qui est maintenant sous séquestre. Je pense que la question est très légitime. Le groupe compte trois entreprises : Co-op Atlantique, C A Realty et Co-op Energy. Le tout me semble plutôt draconien.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Doucet : Je ne pense pas que nous devrions tirer des leçons des députés d'en face. Le député de Portland a pris la parole ce matin et a parlé du péage sur le pont du port de Saint John. Cela nous coûtera 150 millions de dollars. Je n'ai pas besoin de recevoir des leçons des gens d'en face. Vos amis de l'autre côté n'ont même pas pu conclure une entente relativement au port de Saint John. Ils n'ont même pas pu faire signer une entente avant d'annoncer la nouvelle. C'est terrible. Évidemment, cela sème un peu le doute en ce qui concerne, entre autres, le Marché de Saint John.

Nous faisons preuve de diligence raisonnable. Je dois vous dire quelque chose. Les gens d'en face ne veulent constamment parler que du fait que le ciel nous tombe sur la tête. Le Nasdaq est en baisse. Le TSX est en baisse. Le dollar est en baisse. Le baril de pétrole est en baisse, et les conservateurs le sont aussi.

